



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 8 juin 2006 — N° 40

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, fait une déclaration concernant l'application de certaines mesures prévues par le projet de loi devant donner suite au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli-Zeliotis.

M. Charbonneau (Borduas) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Dépôts de documents

M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 330-20060608)

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

8 juin 2006

Le rapport annuel de la Société générale de financement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005 ;

(Dépôt n° 331-20060608)

Le rapport annuel d'Investissement Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 332-20060608)

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 333-20060608)

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de gestion de l'assurance parentale, pour l'exercice financier de sept mois terminé le 31 décembre 2005 ;

(Dépôt n° 334-20060608)

Le plan stratégique triennal 2006-2008 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

(Dépôt n° 335-20060608)

Dépôts de rapports de commissions

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 21, 22, 23 et 30 mars, les 11 et 18 mai ainsi que les 5 et 6 juin 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 336-20060608)

8 juin 2006

M. Brodeur (Shefford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 31 mai et les 1^{er} et 7 juin 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 337-20060608)

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 21, 22, 23 et 28 mars 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document de consultation intitulé *La sécurité routière au Québec : les cellulaires au volant, la vitesse excessive, les motocyclistes et les conditions hivernales*. La commission a également tenu des séances de travail les 7 juin et 30 novembre 2005 ainsi que les 15 mars, 12 avril, 24 mai et 2 juin 2006. Ce rapport contient 16 recommandations.

(Dépôt n° 338-20060608)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 881 citoyens et citoyennes de la Gaspésie, concernant la transformation locale du bois qui se trouve sur le territoire de Grande-Vallée.

(Dépôt n° 339-20060608)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dufour (René-Lévesque) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 848 citoyens et citoyennes de la région de la Côte-Nord, concernant les services ambulanciers à Baie-Comeau et à Sept-Îles.

(Dépôt n° 340-20060608)

8 juin 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Légaré (Vanier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 003 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'allocation aux parents désirant rester à la maison pour éduquer leurs enfants.

(Dépôt n° 341-20060608)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Un document contenant différentes données sur les prix des produits pétroliers au 6 juin 2006.

(Dépôt n° 342-20060608)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bergeron (Verchères) dépose :

Copie d'une résolution, adoptée le 7 juin 2006 par le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, concernant le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

(Dépôt n° 343-20060608)

À la demande de M. le président, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

8 juin 2006

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Motions sans préavis

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les organismes gouvernementaux québécois qui ont remporté un prix lors du cinquième gala des Prix canadiens de l'environnement qui a eu lieu le 5 juin à Vancouver.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, M. Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones, et M. Dufour (René-Lévesque) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la carrière de M. Jean-Guy Whiteduck, chef de la communauté algonquine de Kitigan Zibi, qui prend sa retraite après 30 ans de service et d'engagement au sein de sa communauté.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

8 juin 2006

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi sur la sécurité privée ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 4, Loi modifiant la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et la Loi sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

8 juin 2006

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 19, Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Dupuis, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 26 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 26 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

8 juin 2006

Le projet de loi n° 26 est étudié en commission plénière, puis il est amendé et rapporté.

Le rapport est adopté.

À 12 h 29, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 07.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture qui a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec. Ce rapport contient 33 recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la durée de ce débat restreint : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

8 juin 2006

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La motion est adoptée.

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

Adoption du principe

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

8 juin 2006

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 25 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 25 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 6, Loi modifiant la Loi sur le Barreau, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 6 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 9 juin 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 21 h 34, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 9 juin 2006, à 10 heures.

8 juin 2006

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 8 juin 2006, à 15 h 03, à Québec, en présence de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 5 Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal
- n° 13 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives

Le Président

MICHEL BISSONNET